

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CSE/CEC MARIKA INC.	Numéro de permis 2015318	Date d'inspection Le 26 avril 2021	
Nom de l'établissement CSE/CEC Marika Inc.		Numéro de téléphone (506) 475-8525	
Adresse 98 chemin Tobique Grand-Sault/Grand Falls NB E3Y 1B9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	31 mars 2021	22 avr. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Documents reçus par courriel.			
Commentaires généraux			
Aucune visite n'a été faite à la garderie. RCR reçus par courriel.			

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

26 avril 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date